



Commune de Steinfort

Commune de Mamer

Commune de Garnich

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Cours d'eau
- Courbe de niveau
- Parcelle cadastrale / immeuble

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
selon le RGD du 28 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

Délimitation de la zone verte
Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP
- Zones d'activités**
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- Zone commerciale**
 - COM
- Zone de sport et de loisir**
 - REC
- Zone spéciale**
 - SPEC-1 Zone spéciale d'activités économiques tertiaires
 - JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier		COS		CUS	
max	min	max	min	max	min
0.3	0.4	0.45	0	18	0
0.4	0.4	DL	18	0	0

Zone verte :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Plan d'aménagement particulier approuvé
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
 - servitude "urbanisation" - paysage et écologie
 - servitude "urbanisation" - aménagement
 - servitude "urbanisation" - équipement
 - servitude "urbanisation" - habitats
 - servitude "urbanisation" - cours d'eau
 - servitude "urbanisation" - corridor de déplacement
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets routiers
 - couloir pour projets de mobilité douce
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
 - contribution à conserver
 - patrimoine à conserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
- Zone de bruit
 - zone concernée par des niveaux sonores supérieures à 65 db(A) Lden pour zones B1C et B2C mai 2015

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

- à l'aménagement du territoire
 - Service de base pour réseau public de communications mobiles (Décret du 17 février 2008)
- Grands Ensembles Paysagers (Plan directeur sectoriel "Paysages" RGD février 2021)
- Zone d'activités économiques régionale protégée (Plan directeur sectoriel "Zone d'activités économiques" RGD février 2021)
- Coupure verte (Plan directeur sectoriel "Zone d'activités économiques" RGD février 2021)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zones protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "habitats") (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2019)
 - à la protection des sites et monuments nationaux (Monuments nationaux / état au 27 octobre 2021) (Sites et Monuments Nationaux, liste des zones et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A. N°12 du 10 août 1983)
- à la gestion de l'eau
 - Zone inondable (source : crue extrême, Administration de la gestion de l'eau, 2015)
 - Zone de protection d'eau potable protégée (source : Administration de la gestion de l'eau, 2015)

Éléments complémentaires

- Batelles - art. 14 alinéa 17 de la loi du 18 juillet 2015 (à lire isolément et non cumulés)
- Habitat d'épave - art. 17 alinéa 21 de la loi du 18 juillet 2015

Saisine du Conseil Communal	14 septembre 2020
Avis de la Commission d'Aménagement	9 février 2022
Avis du Ministère de l'Environnement, du Climat et du développement Durable	20 janvier 2021
Vote du Conseil Communal	17 janvier 2023
Approbation du Ministre de l'Intérieur	5 octobre 2023
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du développement Durable	15 novembre 2023

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]

PCN: origine cadastre (2019)
BD-4-TC: origine cadastre (2015)

MAITRE D'OUVRAGE:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KOERICH

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE WANDHAFF

ND.	DATE	DESSINE		CONTROLE		VALIDE		
		INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	INITIALE	VISA	
S	30.10.23	HxN		FxM		VxF		suite aux réclamations auprès de la ministre de l'Intérieur
R	09.11.22	GxFO		FxM		CxP		suite aux réclamations et aux avis des ministères
Q	27.01.20	GxFO		FxM		CxP		actualisation
P	04.12.19	GxFO		FxM		CxP		ajustements avant saisine du projet
O	05.11.19	GxFO		FxM		CxP		mise à jour du patrimoine

	ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE			
/	18.02.13	GxFO	FxM	CxP	1/2500E06966B	17	S

TR ENGINEERING
ingénieurs-conseils

Tel.: (+352) 49 00 65 1
e-mail@tr-engineering.lu
R6-BB, rue de l'Égalité
BP 1034
L-1010 Luxembourg